

► Le paysage télévisuel helvétique est en pleine mutation. Le monopole de service public de la SSR est contesté

Pour attirer les annonceurs nationaux, les télévisions privées régionales latines rêvent de créer une TV5 romande

L'augmentation de la quote-part concédée, en avril dernier, par le Conseil fédéral aux chaînes régionales n'est pas suffisante pour lutter contre le monopole de la SSR et rentabiliser ces télévisions de proximité.

Victoria Marchand

Lundi dernier, Stéphane Santini directeur de la chaîne *Léman Bleu* (Genève), Jean-Pierre Pastori, responsable de TVRL (Lausanne) et Costa Haralambis, créateur de

ICI TV (Riviera, Chablais), se sont retrouvés à Genève pour coordonner leurs stratégies. Au menu des discussions: l'harmonisation de la grille de leurs programmes. Une nécessité pour des chaînes pourtant privées et indépendantes qui font toutes partie de «Télésuisse». Une association faitière qui regroupe aussi bien les télévisions à vocation régionale comme *Léman Bleu* (Genève), *CanalAlpha+* (Neuchâtel), *TeleTicino* (Tessin), *Tele24* (Zurich) que bientôt TV3, la future chaîne privée à ambition nationale qui

émettra dès cet automne en Suisse alémanique. A l'heure où le paysage télévisuel alémanique est en passe de connaître une guerre sans merci entre chaînes privées et publiques, ce rapprochement signifie-t-il que les ondes romandes vont à leur tour connaître de fortes perturbations?

«Nullement, tient à préciser Costa Haralambis, initiateur de cette collaboration entre ces trois chaînes romandes, cela fait déjà un an que nous tâchons de coproduire en commun des ma-

gazines de société et de couvrir conjointement des manifestations culturelles (par exemple le festival jazz de Montreux) qui dépassent l'intérêt strictement local. Mais aujourd'hui, nous voulons aller au-delà de la simple rationalisation des coûts de production. D'où cette réunion.»

Quel est le but recherché? Lorsque le Conseil fédéral a augmenté la redevance radio-télévision et octroyé, en avril dernier, une quote-part plus importante aux télévisions privées (cinq millions de francs au lieu de trois), ce geste, certes généreux, n'a nullement permis de régler les problèmes financiers de ces entités audiovisuelles régionales. Résultat: tous les directeurs de chaîne privée lorgnent avec intérêt la manne publicitaire, qui représente actuellement 25% de leurs ressources.

Or, pour augmenter ce pourcentage, les télévisions régionales doivent accroître et diversifier leur portefeuille d'annonceurs. Une gageur à l'heure où la multiplication des chaînes va inévitablement produire une chute des tarifs publicitaires.

La marge de manoeuvre est par conséquent bien étroite. «Aujourd'hui, précise Costa Haralambis, 90% de l'achat d'espace sur nos chaînes est fait pour le

compte d'annonceurs locaux. Ce qui se comprend puisque nos programmes sont diffusés dans un bassin de population restreint. Malgré notre pool publicitaire commun, nous sommes condamnés à calibrer nos trois grilles, tout en gardant nos propres émissions, afin de devenir un support plus attractif pour les campagnes publicitaires nationales.»

Fort de ce constat, ces trois directeurs ont poussé la réflexion encore plus loin. C'est ainsi que l'idée d'une chaîne privée francophone, semblable à TV5, qui serait diffusée sur tout le territoire helvétique s'est peu à peu imposée. «Nous songeons, poursuit Costa Haralambis, solliciter une concession nationale afin de créer une chaîne qui proposerait une programmation composite à partir des meilleurs programmes des six chaînes régionales romandes (*CanalAlpha+*, *Canal NV*, *Léman Bleu*, *TVRL*, *ICI TV*, *Canal 9*) et de la chaîne privée tessinoise (*TeleTicino*).

Ce nouveau programme latin nous permettrait d'assurer une présence plus forte en Suisse romande comme en Suisse alémanique. Pour l'instant, nous étudions la faisabilité de ce projet.»

Financées actuellement selon un schéma plus ou moins com-

mun - 25% par la publicité, 25% par la redevance et 30% par les téléseaux qui reprennent les programmes - les télévisions régionales sont condamnées au déficit chronique. «Car sans déficit, précise Costa Haralambis, nous ne pouvons prétendre recevoir la quote-part publique (article 17 de la Loi sur la radio et la télévision).»

Une situation aberrante qui, selon ce responsable, pourrait être résolue seulement si 50% du budget de ces télévisions régionales était assuré par la Confédération via la redevance.

Mais pourquoi diable, des entités privées tiennent-elles tellement à être subventionnées? «Les télévisions régionales sont, par essence, les seules à pouvoir offrir un service public de proximité, répond Costa Haralambis. 90% de nos programmes sont fait maison, car nous n'avons pas les moyens de nous acheter des séries. Nous remplissons par conséquent la même mission que la SSR, or 75% des ressources de cette dernière proviennent de la redevance. Nous contestons le droit à la SSR de s'arroger le monopole du service public.» La révision de la Loi sur la radio et la télévision qui est actuellement en phase de consultation promet bien des bagarres •

STATE STREET ET LA DEMANDE CROISSANTE DE PRET/EMPRUNT DE TITRES A L'INTERNATIONAL

